

**DECLARATION DU GROUPE DES 77 ET DE LA CHINE CONCERNANT  
LA CINQUIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC  
QUI SE TIENDRA A CANCUN (MEXIQUE)  
DU 10 AU 14 SEPTEMBRE 2003**

Communication de la Thaïlande

La Mission permanente de la Thaïlande a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 22 août 2003, en lui demandant de la distribuer aux Membres.

---

J'ai l'honneur de vous transmettre la Déclaration du Groupe des 77 et de la Chine concernant la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC (Cancún (Mexique) 10-14 septembre 2003). Le présent document est un message politique qui expose les préoccupations et les vues de notre Groupe au sujet des nombreuses questions figurant au programme de l'OMC ainsi que de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC.

---

**APPEL EN FAVEUR D'UN SYSTEME COMMERCIAL MULTILATERAL  
QUI SOIT ADAPTE AUX BESOINS DES PAYS  
EN DEVELOPPEMENT**

1. Nous, membres du Groupe des 77 et la Chine, réaffirmons notre volonté d'éliminer la pauvreté dans le monde, comme le prescrivent la Déclaration du Millénaire et les Objectifs de développement pour le Millénaire. Reconnaisant que le commerce n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'assurer le développement, la paix et la sécurité, nous aspirons à créer un système commercial multilatéral qui soit adapté aux besoins des pays en développement.
2. Nous reconnaissons la très grande importance d'un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur des règles en tant que constituant l'un des moyens essentiels d'assurer la promotion du développement économique, l'élimination de la pauvreté dans le monde ainsi que la participation et l'intégration effectives des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les petites économies vulnérables, dans l'économie mondiale. Nous sommes fermement convaincus qu'un tel système commercial multilatéral jouerait un rôle capital pour favoriser le progrès humain et répondre aux objectifs et aspirations en matière de développement de toutes les nations, en particulier à ceux des pays en développement.
3. Ayant présent à l'esprit que le Programme de travail de Doha, adopté lors de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, a mis en son centre les intérêts économiques et les besoins de développement des pays en développement, nous nous déclarons vivement déçus par les échéances manquées et par l'absence de progrès dans les négociations menées dans le cadre de l'OMC, en

particulier sur des questions qui revêtent pour les pays en développement un intérêt et une importance économique directs.

4. Nous notons avec préoccupation le contraste entre les objectifs énoncés dans le Programme de travail de Doha et les propositions faites par les pays développés dans des domaines présentant un intérêt essentiel pour les pays en développement et qui ne tiennent pas compte de nos intérêts et de nos besoins.

5. Nous appelons tous les pays à prendre un engagement politique renouvelé de remédier aux asymétries et inégalités intrinsèques que l'on observe sur le marché international, aux limitations structurelles, aux capacités d'offre insuffisantes et à la vulnérabilité des pays en développement face à l'environnement économique et financier extérieur et aux pressions qui s'y exercent, et à mettre en place un système commercial multilatéral axé sur le développement, tant dans les paroles que dans les actes, afin de faire en sorte que tous les pays, et en particulier les pays en développement, puissent avoir leur part de la prospérité que la mondialisation offre.

6. Nous appelons les participants à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à accélérer le déroulement des négociations de Doha dans le but de mener à bonne fin le Cycle de Doha. Nous sommes fermement convaincus qu'une heureuse conclusion des négociations de Doha qui soit favorable au développement non seulement maintiendra de façon notable la confiance des pays en développement dans le système commercial multilatéral, mais sera aussi bénéfique à terme pour les pays développés en créant un système économique mondial dynamique et auquel tous participent.

#### **Actions responsables nécessaires**

7. **Agriculture:** Nous insistons sur le fait que l'agriculture demeure un secteur fondamental et essentiel pour la très grande majorité des économies des Membres de l'OMC et que l'heureuse conclusion des négociations dans le cadre du Programme de travail de Doha dépend en grande partie du succès des négociations sur l'agriculture. Nous attendons avec espoir l'aboutissement des négociations qui visent à l'amélioration substantielle de l'accès aux marchés en faveur des pays en développement et à l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation ainsi qu'à la réduction substantielle du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Nous réaffirmons que le traitement spécial et différencié pour les pays en développement fera partie intégrante du résultat des négociations de manière à permettre à ces pays de tenir effectivement compte de leurs besoins de développement, y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural. Nous demandons également que des mesures effectives soient prises afin d'enrayer la chute des prix des produits agricoles, qui a gravement affecté les économies d'un grand nombre de pays en développement.

8. Nous réaffirmons la nécessité de mettre en oeuvre le paragraphe 4 de la Déclaration de Marrakech sur les PDINPA et les PMA.

9. Nous reconnaissons la nécessité d'un filet de sécurité pour aider les PDINPA et les PMA à financer les achats à court terme des principaux produits alimentaires importés, lorsque le coût des importations de produits alimentaires augmente, ou si une diminution des importations de produits à des conditions de faveur oblige à importer davantage. En cas de crêtes tarifaires, les importations de produits alimentaires devraient être facilitées en abaissant les tarifs. Nous invitons tous les donateurs potentiels à établir des plans à long terme visant à accroître et à renforcer l'infrastructure et la productivité de l'agriculture ainsi que la compétitivité des produits agricoles dans les PDINPA et les PMA.

10. **Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et santé publique:** Nous affirmons le droit des Membres de l'OMC de recourir sans réserve aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui ménagent aux Membres la flexibilité nécessaire pour

protéger la santé publique et promouvoir l'accès aux médicaments pour tous. À cet égard, nous insistons sur l'importance de la mise en œuvre du mécanisme visant à donner effet au paragraphe 6 de la Déclaration sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, afin de permettre aux pays en développement, dont les PMA, ayant des capacités de fabrication insuffisantes ou n'en disposant pas dans le secteur pharmaceutique de recourir de manière effective aux licences obligatoires. Tout en notant les initiatives unilatérales adoptées par certains Membres pour traiter cette question, il conviendrait que toute solution proposée à cet égard ait un caractère multilatéral et soit convenue dans le cadre de l'OMC.

11. **Questions de mise en œuvre:** Nous notons avec une vive préoccupation l'absence de tout progrès significatif concernant les questions de mise en œuvre, malgré une décision claire prise par les Ministres à la quatrième Conférence ministérielle et le mandat de la Déclaration ministérielle de Doha. Nous soulignons la nécessité d'une mise en œuvre intégrale et fidèle des Accords du Cycle d'Uruguay pour la correction des déséquilibres qui découlent des Accords du Cycle d'Uruguay et pour remédier, de manière prioritaire, aux difficultés de mise en œuvre que rencontrent les pays en développement.

12. **Traitement spécial et différencié:** Comme les Ministres l'ont prescrit aux paragraphes 44 et 50 de la Déclaration ministérielle de Doha, nous souhaitons souligner une fois encore que le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement fait partie intégrante de tous les Accords de l'OMC, qu'il doit être pris en compte dans tous les aspects des négociations et incorporé dans les Listes de concessions et d'engagements et selon qu'il sera approprié dans les règles et disciplines à négocier, de manière à permettre aux pays en développement de tenir effectivement compte de leurs besoins de développement. Nous demandons aussi instamment que de plus amples progrès soient accomplis dans les travaux visant à la réalisation de l'engagement pris au paragraphe 44 de la Déclaration ministérielle de Doha de renforcer les dispositions relatives au traitement spécial et différencié et de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles. Tout résultat obtenu devrait être significatif et répondre aux préoccupations des pays en développement. Les coûts de mise en œuvre, y compris les coûts d'ajustement des pays en développement et, parmi eux, des Membres ayant récemment accédé à l'OMC devraient être pleinement pris en considération dans tous les accords multilatéraux.

13. **Accès aux marchés pour les produits non agricoles:** Nous appelons à un respect intégral de la Déclaration ministérielle de Doha lors de la formulation des modalités de négociation pour les produits non agricoles, compte étant tenu du fait que la Déclaration ministérielle de Doha a clairement prescrit une réduction et, selon qu'il sera approprié, une élimination des droits, des crêtes tarifaires, des droits élevés, de la progressivité des droits et des obstacles non tarifaires pour tous les produits industriels, en particulier pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement. Les besoins et intérêts spéciaux des pays en développement et pays les moins avancés, y compris le principe d'une réciprocité qui ne soit pas totale pour ce qui est des engagements de réduction, devraient sous-tendre toutes modalités convenues dans ce domaine des négociations.

14. **Services:** Nous lançons un appel en faveur d'efforts accrus pour mettre en œuvre l'article IV de l'Accord général sur le commerce des services où est envisagé une participation croissante des pays en développement par, entre autres, la libéralisation de l'accès aux marchés dans les secteurs et pour les modes de fourniture qui les intéressent du point de vue des exportations, en particulier le mode 4. Les négociations devraient être menées, conformément aux lignes directrices et procédures pour les négociations adoptées par le Conseil du commerce des services, sur le principe de la libéralisation progressive, à un rythme adapté au niveau de développement des pays en développement. En outre, nous estimons qu'un équilibre devrait être maintenu entre les négociations sur l'accès aux marchés et les négociations multilatérales concernant l'élaboration de règles dans le domaine des services, ce qui aiderait à créer un cadre de négociation plus favorable pour les pays en développement et pour la négociation d'engagements en matière d'accès aux marchés.

15. **Questions de Singapour:** Alors que subsistent de profondes divergences de vues concernant les questions de Singapour, nous considérons que chaque question devrait être traitée séparément et selon ses particularités. Toutes modalités qui seraient décidées, par consensus explicite, devraient définir avec certitude la structure et le contenu précis des négociations et doit tenir pleinement compte de l'incidence sur les pays en développement et des besoins de ces pays. De nombreux pays en développement continuent à demander que l'analyse se poursuive pour leur permettre de mieux évaluer l'implication d'une coopération multilatérale plus étroite pour leurs politiques et objectifs en matière de développement et, à cet égard, la fourniture d'une assistance technique est nécessaire.

16. **Commerce électronique:** Reconnaissant que le commerce électronique crée de nouveaux défis et des possibilités commerciales pour les Membres de l'OMC, nous soulignons qu'il importe que les pays en développement obtiennent des possibilités d'accès aux marchés améliorées au moyen du commerce électronique. Nous estimons nécessaire de poursuivre l'examen des questions dans le cadre du Programme de travail de l'OMC sur le commerce électronique, ainsi que dans d'autres organisations internationales. Nous réaffirmons également la nécessité de réduire la fracture numérique et d'éliminer toutes les restrictions à la participation des pays en développement au commerce électronique et à l'accès aux technologies modernes.

17. **Petites économies:** Nous insistons sur le mandat prescrivant d'examiner les questions relatives au commerce des petites économies vulnérables, comme il est indiqué au paragraphe 35 de la Déclaration ministérielle de Doha. Nous appelons les Membres de l'OMC à achever promptement le programme de travail et à adopter des mesures liées au commerce concrètes et axées sur les résultats pour assurer l'intégration plus complète des petites économies vulnérables dans le système commercial multilatéral et répondre à leurs besoins spécifiques. Nous souhaitons souligner la nécessité de prendre en compte les préoccupations spécifiques des pays en développement sans littoral.

18. **Érosion des préférences:** Nous réaffirmons la nécessité pour les Membres de l'OMC de trouver des mesures positives afin d'atténuer l'incidence négative de l'érosion des préférences découlant des négociations en cours sur l'accès aux marchés, y compris les négociations sur l'accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles et, dans ce contexte, de traiter la question de l'érosion des préférences.

19. **Pays les moins avancés:** Rappelant le paragraphe 42 de la Déclaration ministérielle de Doha, nous appelons les pays développés à prendre des engagements pour assurer un accès en franchise de droits et sans contingent à tous les produits originaires des PMA d'une manière sûre, durable et prévisible avec des règles d'origine réalistes, flexibles et simplifiées correspondant à la capacité industrielle de ces pays. Afin d'intégrer effectivement les PMA dans le système commercial multilatéral, nous appelons en outre les pays développés à aider ces pays à renforcer leur capacité de production liée au commerce, y compris par la diversification de la production et de la base d'exportation.

20. **Accession des pays en développement à l'OMC:** Nous appelons les Membres de l'OMC à continuer à hâter l'accession des pays en développement à l'OMC dans le cadre d'un processus d'accession transparent, simplifié et accéléré, à activer les procédures de réponse, et à assurer une assistance appropriée pour leur accession, compte tenu de leurs limites, de leur niveau de développement, et des dispositions de l'OMC relatives à la protection de la moralité. Nous soulignons que les conditions d'appartenance à l'OMC devraient être placées à un niveau similaire à celles des Membres actuels. Nous soulignons également la nécessité d'accélérer le processus d'accession des PMA, conformément aux lignes directrices adoptées par l'OMC au sujet de leur accession.

## Mesures à prendre

21. Nous soulignons l'importance de la cohérence entre les politiques commerciales nationales et les accords commerciaux multilatéraux. À cet égard, nous réaffirmons nos préoccupations et demandons qu'il soit mis fin à l'utilisation incessante contre les pays en développement de mesures économiques et commerciales coercitives telles que les sanctions économiques et commerciales unilatérales qui sont en contradiction avec la Charte des Nations Unies et les règles de l'OMC, ainsi qu'à l'application abusive des mesures antidumping, obstacles techniques au commerce (OTC) et mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) contre les produits originaires des pays en développement.

22. Tout en prenant acte de l'établissement du Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement, nous prions instamment les pays développés Membres de l'OMC d'accroître leur contribution aux activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés afin de renforcer leurs capacités et de les doter d'infrastructures appropriées, y compris les ressources humaines, pour qu'ils bénéficient effectivement des avantages du système commercial multilatéral d'une manière compatible avec leurs besoins et contraintes spécifiques en matière de développement.

23. Nous prions instamment l'OMC et ses Membres de continuer à coopérer et à travailler avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en tant que point central du système des Nations Unies pour le traitement intégré du commerce et du développement et des questions interdépendantes dans les domaines des finances, de la technologie, de l'investissement et du développement durable.

24. Nous demandons aussi instamment à l'OMC de continuer à renforcer la cohérence et la complémentarité avec les autres organisations internationales pertinentes et les institutions du système de Bretton Woods pour promouvoir les objectifs de développement d'un système commercial multilatéral adapté aux besoins des pays en développement.

25. Nous, le Groupe des 77 et la Chine, appelons les participants à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à réaffirmer l'engagement politique qu'ils ont pris à Doha de favoriser un nouvel esprit de coopération internationale fondé sur le principe suivant: des avantages partagés mais des responsabilités différenciées.

26. Le succès de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC dépend en grande partie d'un véritable esprit de coopération et de la reconnaissance du fait que, dans le processus de mondialisation, pays développés et pays en développement sont interdépendants. Pour parvenir à éradiquer la pauvreté dans le monde entier, nous, pays développés et pays en développement, devons travailler en étroite collaboration comme des partenaires égaux en faveur du développement.

---